

## Evolution

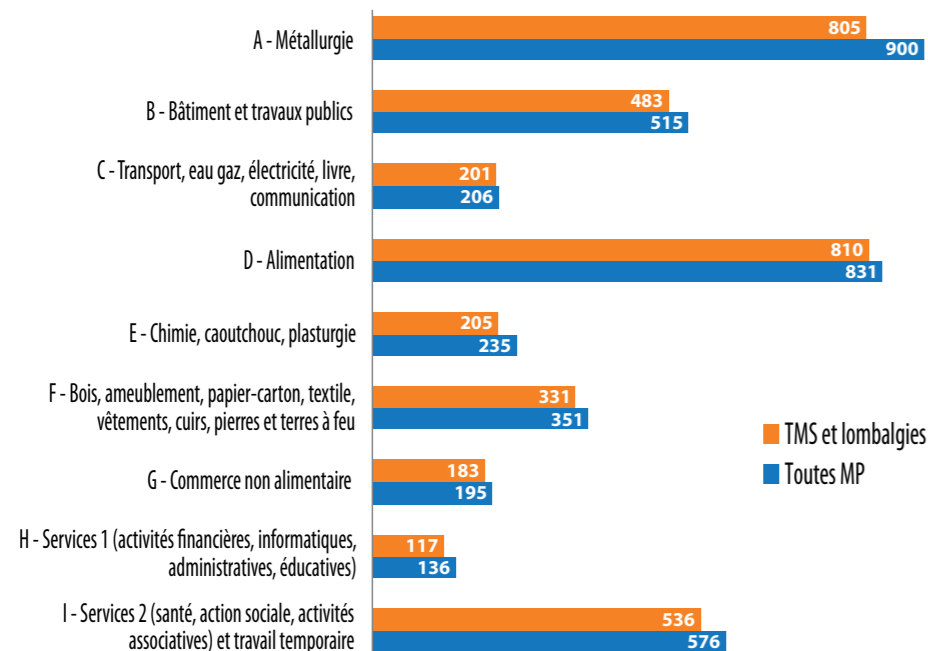
	2 007	2 008	2 009	Evolution 2009/2008
<b>Nombre de maladies professionnelles indemnisées</b>	4 241	4 294	4 729	+ 10,13 %
<b>Nombre de maladies professionnelles avec indemnité en capital (Incapacité permanente inférieure à 10%)</b>	1 248	1 178	1 431	+ 21,48 %
<b>Nombre de maladies professionnelles avec rente (Incapacité permanente supérieure ou égale à 10%)</b>	1 296	1 121	1 130	+ 0,80 %
<b>Nombre de décès</b>	36	45	57	+ 26,67 %
<b>dont décès relatifs aux affections provoquées par l'amiante</b>	34	40	46	+ 15,00 %
<b>Nombre de maladies professionnelles liées aux TMS et aux lombalgies</b>	3 299	3 516	4 036	+ 14,79 %
<b>Indice de fréquence des Maladies Professionnelles *</b>	2,15	2,16	2,49	+ 15,28 %
<b>COÛT TOTAL MP **</b>	<b>221 044 920 €</b>	<b>208 654 418 €</b>	<b>217 982 058 €</b>	<b>+ 4,47 %</b>

\* Indice de fréquence = nombre de maladies professionnelles indemnisées pour 1000 salariés.

\*\* Montant des dépenses de l'Assurance Maladie liées à la réparation des maladies professionnelles avec ou sans arrêt de l'année considérée (indemnités journalières, frais médicaux et rentes).

Les Troubles Musculo-Squelettiques et lombalgies correspondent aux tableaux 57-69-79-97-98. Le nombre de ces maladies professionnelles progresse fortement, tendance constatée également au niveau national, alors que celui des autres maladies n'augmente pas.

## Répartition par branche



Les TMS et lombalgies représentent toujours plus de 80 % des maladies professionnelles indemnisées quel que soit le secteur d'activité.

## Evolution

	2007	2008	2009	Evolution 2009/2008
<b>Nombre d'accidents avec arrêt</b>	8 557	8 695	9 608	+ 10,50 %
<b>Durée moyenne d'une incapacité temporaire trajet</b>	71,4	72,4	73,8	+ 1,95 %
<b>Nombre d'accidents avec incapacité permanente</b>	1 016	922	907	- 1,63 %
<b>dont Mortels</b>	33	37	30	- 18,92 %
<b>COÛT TOTAL TRAJET *</b>	<b>89 571 832 €</b>	<b>73 343 168 €</b>	<b>82 118 375 €</b>	<b>+ 11,96 %</b>

La forte hausse du nombre d'accidents du trajet avec arrêt traduit en grande partie l'impact des conditions climatiques exceptionnelles de janvier (pluies verglaçantes).

\* Montant des dépenses de l'Assurance Maladie liées à la réparation des accidents de trajet avec ou sans arrêt de l'année considérée (indemnités journalières, frais médicaux, et rentes).

## Répartition par département \*

Département	Nombre d'accidents de trajet avec arrêt	Nombre d'accidents de trajet avec incapacité permanente	Dont mortels	Indice de fréquence **	Coût total
01 AIN	677	69	2	4,6	6 358 964 €
07 ARDÈCHE	309	15	1	4,8	1 787 002 €
26 DRÔME	588	48	2	4,3	4 229 575 €
38 ISÈRE	1 604	146	8	4,5	15 139 204 €
42 LOIRE	912	88	4	4,6	8 274 307 €
69 RHÔNE	4 163	422	9	6,3	33 312 088 €
73 SAVOIE	493	47	1	3,9	5 205 883 €
74 HAUTE-SAVOIE	854	69	3	4,3	7 715 137 €

\* Ces chiffres ne prennent pas en compte les données relatives à certaines catégories d'établissements ou de salariés.

\*\* Indice de fréquence = nombre d'accidents de trajet avec arrêt pour 1000 salariés.

La Carsat Rhône-Alpes est l'assureur social contre les risques professionnels des entreprises de Rhône-Alpes, inscrites au régime général de la Sécurité Sociale. Elle calcule les taux de cotisation des accidents du travail et maladies professionnelles.

Elle fait la promotion de la prévention au sein des entreprises et aide leurs acteurs à intégrer les questions relatives à la santé au travail.

Pour conduire ces missions, la Carsat Rhône-Alpes est chargée d'établir chaque année les statistiques régionales des accidents du travail et des maladies professionnelles.

Ces statistiques sont élaborées à partir des données arrêtées au 22 mai 2010 transmises par les Cnam et les entreprises avec leur Déclaration Annuelle de Données Sociales (DADS).

Les accidents du travail ou de trajet avec arrêt et les maladies professionnelles sont comptabilisés en fonction de leur année de première indemnisation (non en fonction de leur année de survenance) et s'ils ont entraîné un arrêt supérieur à 24 heures ou une indemnisation.

**Carsat Rhône-Alpes**  
 Direction des Risques Professionnels et de la Santé au Travail  
 26, rue d'Aubigny 69436 Lyon cedex 03  
 Tél. 04 72 91 96 96 - Fax. 04 72 91 97 09  
 Email : preventionrp@carsat-ra.fr

# Statistiques Rhône-Alpes 2009

## Accidents du travail Maladies professionnelles Accidents de trajet



Réalisation & impression Carsat Rhône-Alpes - Photos : Cnam (Julie Bourges) - Carsat Rhône-Alpes

## Evolution

	2 007	2 008	2 009	Evolution 2009/2008
Nombre de sections d'établissements	236 791	240 340	239 841	- 0,21 %
Nombre de salariés	1 969 588	1 986 922	1 895 570	- 4,60 %
Nombre d'accidents du travail avec ou sans arrêt	131 108	127 666	112 720	- 11,71 %
Nombre d'accidents du travail avec arrêt	86 799	84 556	75 863	- 10,28 %
Nombre de journées perdues pour incapacité temporaire	5 002 885	5 208 925	5 131 023	- 1,50 %
Durée moyenne d'une incapacité temporaire en jours	57,6	61,6	67,6	+ 9,80 %
Nombre d'accidents du travail avec incapacité permanente	6 323	5 816	5 740	- 1,31 %
dont nombre d'accidents du travail mortels	75	60	57	- 5,00 %
Indice de fréquence moyen *	44,1	42,6	40,0	- 6,05 %
<b>COÛT TOTAL **</b>	<b>499 424 807 €</b>	<b>451 701 762 €</b>	<b>484 125 416 €</b>	<b>+ 7,18 %</b>

\* indice de fréquence = nombre d'accidents avec arrêt pour 1000 salariés.

\*\* Montant des dépenses de l'Assurance Maladie liées à la réparation des accidents avec ou sans arrêt de l'année considérée (indemnités journalières, frais médicaux et rentes).

L'indice de fréquence poursuit sa diminution, mais la durée des arrêts continue à augmenter, tendance constatée également au niveau national.

## Répartition par taille de l'établissement \*

	Nombre de sections d'établissements	Nombre de salariés	Nombre d'AT avec arrêt
200 salariés et plus	915	401 112	10 109
50 à 199 salariés	5 044	453 736	21 369
10 à 49 salariés	27 506	552 844	27 669
1 à 9 salariés ou indéfini	206 359	485 234	16 610

\* Ces chiffres ne prennent pas en compte les données relatives à certaines catégories d'établissements ou de salariés.

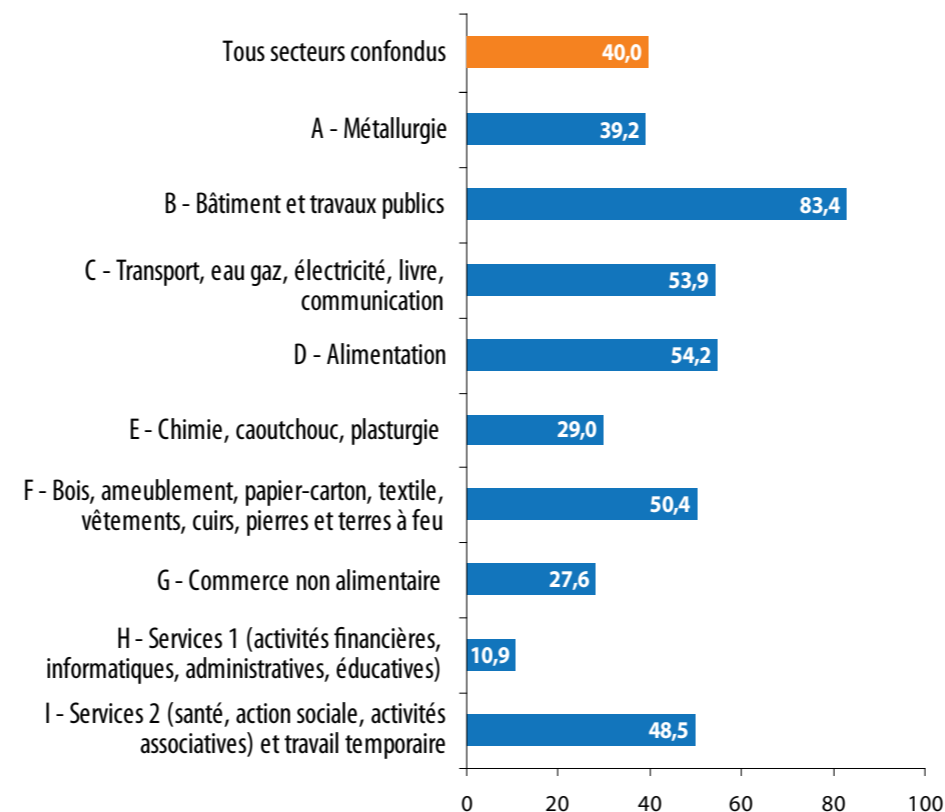
Les PME/PMI de 10 à 199 salariés ne représentent que 14 % de l'ensemble, mais occupent plus de la moitié des salariés et sont concernées par 65 % des accidents du travail avec arrêt

## Répartition par département \*

Départements	Nombre de sections d'établissements	Effectif	Nombre d'AT avec arrêt	Indice de fréquence	Coût Total
01 Ain	18 749	145 925	6 977	47,8	39 979 457 €
07 Ardèche	10 947	64 811	2 715	41,9	12 844 751 €
26 Drôme	19 260	137 607	6 083	44,2	34 264 485 €
38 Isère	41 965	360 397	13 788	38,3	92 744 807 €
42 Loire	26 743	199 975	8 844	44,2	57 448 898 €
69 Rhône	70 836	662 309	24 235	36,6	158 243 543 €
73 Savoie	20 431	125 608	5 173	41,2	40 697 677 €
74 Haute-Savoie	30 267	198 930	8 011	40,3	47 355 270 €

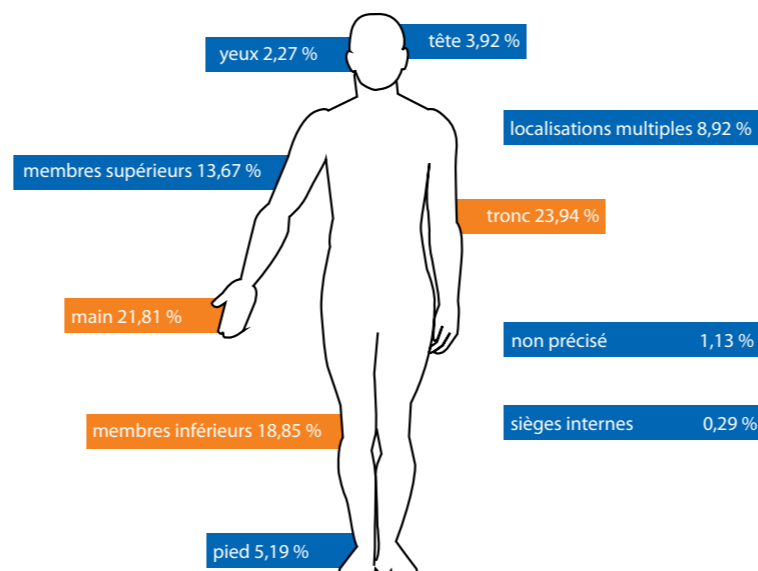
\* Ces chiffres ne prennent pas en compte les données relatives à certaines catégories d'établissements ou de salariés

## Indices de fréquence par branche professionnelle



Malgré une diminution significative de la fréquence des accidents dans le BTP, cette activité reste la plus accidentogène.

## Répartition par siège des lésions



## Répartition par élément matériel

	Nombre d'accidents du travail avec arrêt	Nombre d'accidents du travail avec incapacité permanente	Dont nombre d'accidents du travail mortel	Nombre de journées perdues pour incapacité temporaire
Accidents de plain-pied	13 989	972	1	993 092
Chutes de hauteur	9 234	919	13	899 861
Manutention manuelle	31 848	2 377	1	2 063 930
Masse en mouvement	3 314	213	2	162 905
Levage	2 333	155	2	169 539
Véhicules	2 161	234	4	183 396
Machines	2 264	260	3	121 343
Engins de terrassement	109	10	0	11 986
Outils portatifs	4 536	201	0	140 892
Appareils contenant des fluides	795	1	0	1 796
Vapeurs, gaz, poussières, combustibles, rayonnements ionisants ou non	84	32	1	27 141
Electricité	104	9	1	6 955
Divers : jeux et sports, rixes et attentats, agents matériels non classés ailleurs	4 189	247	8	257 335
AT non classés faute de données suffisantes, malaises, mort subite ou non	903	110	21	90 852

Les chutes de hauteur représentent une part importante des accidents avec arrêt (12 %) et ont des conséquences graves (16 % des IP et 23 % des mortels). Les accidents de manutention et de plain pied ont une gravité plus faible mais ils représentent respectivement 42 % et 18 % des accidents avec arrêt. Les accidents ayant pour élément matériel « non classé » sont en grande partie des malaises.

### Pour en savoir plus :

Statistiques régionales :  
[www.carsat-ra.fr](http://www.carsat-ra.fr)  
 rubrique « L'entreprise »

Statistiques nationales :  
[www.risquesprofessionnels.ameli.fr](http://www.risquesprofessionnels.ameli.fr)  
 ou [www.inrs.fr](http://www.inrs.fr)